

Conseil municipal du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le 09 juin à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 02 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, maire.

Présents : DUGELET Isabelle, VAGINAY Laurent, VERMOREL Michaël, CHARLES Ghislain, COMTE Coralie, MAGUET Natacha, NARBOUX Stéphanie, DESPORTE Julien, FERAILLE Marcel, POINAS Clarisse, POLLOCE Florent, DELETRE Joffrey, MONCORGÉ Philippe,

DESPORTE Julien arrive pendant les élections sénatoriales et ne participe pas aux votes,
VERMOREL Michaël part après les élections sénatoriales.
Secrétaire de séance : POLLOCE Florent,

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1. Elections Sénatoriales

Le Sénat est composé de 348 sénateurs. Ils sont élus au suffrage indirect par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans.

Les élections sénatoriales auront lieu, pour le département de la Loire, le dimanche 24 septembre 2023. En amont de ce scrutin, la désignation par les conseils municipaux des délégués des conseils municipaux et des suppléants qui composeront le collège électoral sénatorial est organisée.

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de FERAILLE Marcel, MONCORGÉ Philippe, POLLOCE Florent, DELETRE Joffrey,
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-2,
Vu le Code électoral, et notamment les articles L. 284, L.286, L. 289, R.25-1, R.137 et suivants,
Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire préfectorale NOR IOMA2308397J en date du 30 mars 2023,
Vu la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de 867 habitants,

Election des délégués

Les candidatures enregistrées sont:

VAGINAY Laurent, VERMOREL Michaël, DUGELET Isabelle,

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

VAGINAY Laurent, - 12 voix
VERMOREL Michaël, - 12 voix
DUGELET Isabelle - 11 voix
FERAILLE Marcel - 1 voix

Election des suppléants

Les candidatures enregistrées sont:

MONCORGÉ Philippe, CHARLES Ghislain, COMTE Coralie,

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

MONCORGÉ Philippe,- 10 voix

CHARLES Ghislain, - 11 voix

COMTE Coralie, - 12voix

FERAILLE Marcel - 2 voix

DELETRE Joffrey, - 1 voix

Un procès-verbal est établi et doit être transmis immédiatement à la préfecture, les documents sont alors acheminés dans un point de collecte.

2. Lardet

La déconstruction a débuté, le chantier avance, le désamiantage de l'ensemble du site est d'ailleurs terminé. Un à un, les bâtiments seront démolis et les matériaux évacués selon leurs filières de traitement.



Madame le Maire indique que pour le dossier de reconstruction, nous avons reçu une subvention effective de la Région d'un montant de 151 000.00€.

L'appel d'offres pour la reconstruction est en cours. La commission d'appel d'offres se réunira prochainement, pour l'analyse et le choix des entreprises retenues

3. Assainissement

Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif et des boues, exercice 2022.

Laurent VAGINAY, 1^{er} adjoint, présente les 2 rapports de Charlieu Belmont Communauté.

Chaque année, ces exposés sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif et sur le traitement et valorisation des boues doivent être communiqués :

- pour approbation, au conseil communautaire qui en détient la compétence,
- pour information, à chaque conseil municipal de la communauté de communes.

Rapport SPANC (service public d'assainissement non collectif)

Ce service fonctionne en régie, avec 2 techniciens représentant 0.9 équivalent temps plein. Ils réalisent les différents contrôles (conception, implantation, réalisation, existant, bon fonctionnement et mutation) et assurent une assistance technique auprès des usagers et des élus.

On estime à 3365 le nombre d'installations d'assainissement non collectif recensées sur la communauté de Charlieu Belmont. La commune de La Gresle en dénombre 222.

7 403 personnes bénéficient du service public d'assainissement non collectif sur le territoire intercommunal soit 30,5 % de la population totale.

Enfin, on peut noter que la plupart des contrôles démontrent que les particuliers n'ont pas apporté les modifications proposées lors du premier passage. Le compte administratif 2022 a été soumis le 16 mars 2023 à l'assemblée délibérante, les sections fonctionnement et investissement sont excédentes.

Des prédéfinis de fonctionnement d'installation, d'impact sur le milieu naturel et de risques sanitaires potentiels permettent de classer les installations contrôlées de la manière suivante :

- **Favorable** : L'installation possède tous les éléments pour fonctionner correctement et ne produit pas de risque environnemental ou sanitaire. Seul un entretien régulier est nécessaire. Quelques travaux peuvent être recommandés afin d'améliorer le dispositif.

- **Non conforme** : L'installation porte atteinte à la protection de l'environnement et/ou à la salubrité publique. Le propriétaire a l'obligation de réaliser les travaux de mise en conformité dans un délai de 4 ans après le diagnostic.

- **Non-conforme** : L'installation est incomplète ou sous dimensionnée mais ne porte pas directement atteinte à l'environnement ou la salubrité publique et peut rester en l'état jusqu'à un changement de propriétaire lequel aura un délai d'un an pour réaliser les travaux.

- **Non-conforme** : Il n'existe pas de filière d'assainissement. Le propriétaire doit en installer une conforme à la réglementation et la norme en vigueur dans les plus brefs délais.

Rapport BOUES

Les unités de traitement permettent un rendement et un traitement des boues très efficace. La quantité de boues augmentant au fil des années, la surface nécessaire pour le plan d'épandage a dû être agrandie en 2022. Ainsi, le plan d'épandage a été mis à jour afin d'y inclure la nouvelle unité de traitement de Pouilly sous Charlieu et les nouveaux terrains agricoles qui permettront l'épandage des sous-produits.

Après le retrait de 3 exploitations agricoles de l'ancien plan d'épandage ce sont 3 nouvelles qui ont conventionnées avec Charlieu Belmont Communauté en 2022. Ainsi, au total, 9 exploitants acceptent les boues issues des unités de traitement du territoire pour une surface totale épandable de 315,59 ha. Cette surface permet une rotation des terrains tous les 3 ans minimum et d'anticiper une augmentation des volumes induits par l'amélioration des process de traitement des eaux usées (réhabilitation de stations d'épuration).

Laurent VAGINAY rappelle que ces rapports sont consultables en mairie ou à la communauté de communes.

Rapport annuel du prestataire 2022,
Réalisé par Suez, est également présenté de manière synthétique.

Focus sur la pluviométrie et les volumes d'eau traités

• LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE

Pluviométrie annuelle (mm)						
Finalité	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Pluviométrie (mm)	983	1 018	736	1 145,8	777,4	- 32,2%

NOTA > Les données de pluviométrie correspondent aux valeurs des jours où la pluie est supérieure à 2 mm strictement.

• LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m ³)							
Commune	Site	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
LA GRESLE	STEP_LE MOULIN_LA GRESLE	27 886	17 520	57 462	139 136	37 960	- 72,7%
Total		27 886	17 520	57 462	139 136	37 960	- 72,7%

Le volume annuel est calculé en fonction du débit mesuré le jour du bilan (x365).

En 2022, le volume lors du bilan était de 104 m³/j, nettement inférieur à celui de 2021, ou le bilan avait été réalisé sur une journée pluvieuse.

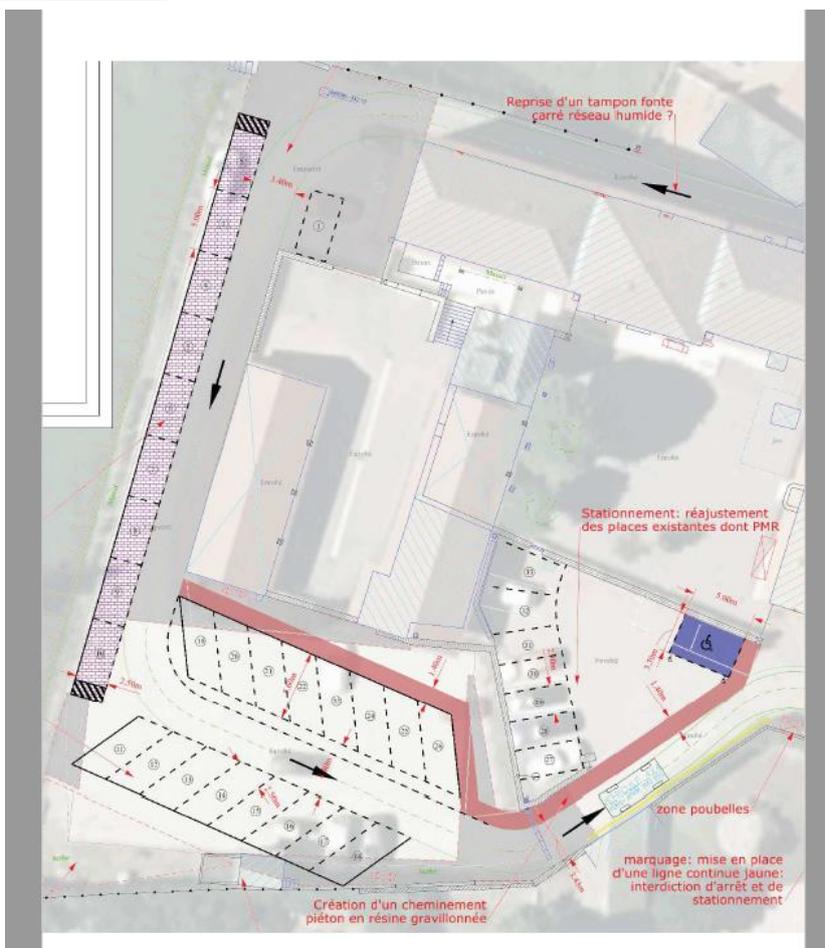
Un nouveau programme de travaux d'assainissement est envisagé. Suite au problème de non - conformité de notre station, soulevé par les services préfectoraux en 2021 :

- Déconnexion et infiltration d'eaux pluviales sur les secteurs « école/chemin de la croix bleue » et haut de la rue st Jean, raccordement friche Lardet.
- Bassin tampon de 150m³ en réutilisant le silo à boues de la station afin d'absorber les hausses des volumes d'eau entrants en cas de fortes pluviométrie, avec construction d'une filière de traitement des boues en remplacement par rhizocompostage.

Le cabinet Réalités devait nous accompagner sur ce programme et sur l'étude de faisabilité avec l'objectif de dépôt de dossier auprès de l'Agence de l'eau

Toutefois, le problème de conformité de station soulevé par les services préfectoraux en 2021, un focus est réalisé sur l'analyse de la pluviométrie et les volumes reçus en entrée de système de traitement. Ces deux tableaux démontrent bien le caractère exceptionnel de l'année 2021 avec une baisse de volume d'eau entrants de 72% des 2022 qui permet à notre équipement de retrouver un fonctionnement normal. Notre station est toujours conforme selon notre exploitant Suez.

4. Chemins Communaux



Mme le maire explique que la commune travaille en lien avec l'assistance technique du Département, sur les aménagements des abords de l'école. Son accès se fera prochainement en contournant le bâtiment et les différents cours de l'école après l'expérimentation de ces dernières années. Un parking de 33 places sera créé. Il s'agira de places de stationnement avec alvéoles en béton filtrant. Il faut noter que l'assistance qui nous accompagne sur ce projet s'est déplacée à l'école lors de la sortie pour voir les habitudes et les véhicules.

Cela modifie la longueur de la voirie communale. Pour la partie nommée « Rue des Ecoles » :

- Longueur existante : 100ml
- Longueur future : 225ml

Le linéaire de voirie représente désormais un total de 34 775 ml appartenant à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valide la nouvelle longueur de la rue des Ecoles de 225 ml,
- précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 34 775 ml,
- autorise Mme le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Mme le maire précise que ce projet sera réalisé conjointement avec le programme d'infiltration des eaux pluviales et aura 3 lignes de financement :

- . Enveloppe voirie du Département,
- . Amende de police,
- . Agence de l'eau

5. Personnel

Stéphanie Narboux, conseillère déléguée à la vie scolaire et périscolaire, petite enfance, et Isabelle Dugelet évoquent la prochaine rentrée, avec les recrutements en cours, pour les postes d'Atsem/ animateur périscolaire. Sylvie Donnars part prochainement à la retraite. De nombreuses candidatures ont été reçues. Les entretiens se dérouleront prochainement.

Une certaine stabilité est à noter dans le personnel au sein du service périscolaire avec Améline Houdayer, Aurélie Pralus qui a terminé son contrat aidé et Julie Chavanon.

Le souhait est d'avoir des personnes qualifiées pour accompagner les enfants au quotidien et pour répondre aux exigences d'un accueil périscolaire agréé centre de loisirs.

L'équipe enseignante est également stable pour la prochaine rentrée.

6. Ecole

Mme le maire a eu un rendez-vous budget avec l'équipe enseignante. Pour rappel, un budget de 47€ par élève est alloué à l'école. La méthode MHM pour travailler les mathématiques a été demandée par les enseignantes, aussi, à la prochaine rentrée scolaire, les élèves des classes 3 et 4 travailleront avec du matériel et supports pédagogiques en lien avec cette méthode.

Le nombre important d'impressions et photocopies a également été évoqué, des efforts sont à faire, l'équipe enseignante s'engage à surveiller de près sa consommation et à limiter la couleur à ce qui est essentiel.

7. Divers

- **Devis société Horloges Plaire, parafoudre**

Suite à une visite de maintenance, nous avons reçu un devis pour la mise aux normes de la protection parafoudres de l'église. Le conseil municipal demande plus de détails sur ce devis. Cela sera donc évoqué lors d'une prochaine réunion.

- **Dossier Barnay**, le jugement en appel du référé devrait intervenir prochainement, le dossier ayant été plaidé le 05 juin.

- **Bois vers Rochard**/ mr Bernardin souhaite entretenir ces bois, accord lui est donné de nettoyer le bois et de récupérer pour son usage ce qu'il coupera.

Circuits VTT

Des circuits de VTT ont été retenus et validés pour une labellisation par la Fédération Française de Cyclotourisme. Il s'agit de tracés existants du topo guide, tracés inversés.

4 bases de départs identifiées : Briennon (port) Charlieu (camping) Belmont (Etang), le Cergne (Chalet) Au total ce sont 25 circuits qui seront balisés et labellisés avec des niveaux allant du vert au noir. L'ensemble de ces derniers représentent 495 Kms. Le 25^{ième} circuit concernera le grand Tour de Pays d'une longueur de 165 km avec 9 liaisons possibles de 83.5 kms. Tout ceci devait être opérationnels cet été.

Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre.

M. Abdelkrim GRINI, Procureur de la République de Roanne, a présenté la procédure de rappel à l'ordre lors de la conférence des maires. Ce rappel à l'ordre a été introduit en droit positif par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Il s'agit de la formalisation d'une pratique qui préexistait de façon informelle et qui reposait sur les compétences de police administrative du maire.

Il s'agit d'une simple faculté pour le maire, officier de police judiciaire sur sa commune. La loi n'impose pas sa mise en œuvre. Pour autant, il s'agit d'un dispositif attractif car peu formel, rapide et efficace. Ainsi, fin décembre 2011, dans le cadre d'un recensement effectué par le SGCIP via les préfectures, 553 maires déclaraient faire usage de ce dispositif, souvent dans le cadre d'un protocole avec le parquet local.

Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur. »

Cette procédure mise en œuvre en lien avec le Procureur de la République nécessite la signature d'un protocole de mise en œuvre de cette mesure qui revêt un double objectif :

- Préciser le champ d'application du rappel à l'ordre,
- Garantir, au travers d'une information réciproque, une cohérence et une harmonie entre l'action de la mairie de la Gresle et celle du parquet du tribunal de Grande Instance de Roanne en matière de prévention de la délinquance

Ce protocole est également un outil au profit du maire qui doit s'en prévaloir dans sa relation avec la personne qui en est l'objet, ainsi le maire ne devra évidemment pas hésiter à informer le contrevenant que le rappel à l'ordre est fait avec l'accord et l'appui du Procureur de la République de Roanne, lequel est informé, avec toutes les conséquences qui pourraient en résulter en cas de réitération. Cette mesure de rappel à l'ordre a déjà été mise en œuvre dans d'autres communes et ce protocole permettra d'agir en parfaite coordination avec les magistrats, ce qui ne peut qu'en renforcer l'efficacité.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la proposition et la future signature du protocole de mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre entre la commune de la Gresle et le Procureur de la République.**
- **Autorise Mme le Maire à signer le protocole et toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,**

Il est à noter que ce protocole prendra fin à la fin du mandat du conseil municipal.

Subvention pour l'église, le dossier de rénovation du patrimoine suivi par Mme Gachon a reçu une réponse favorable de la région à hauteur de 30%. D'autres demandes de subventions vont suivre.

PCS, avancement.

La rédaction du Plan Communale de Sauvegarde est terminée. Il sera présenté pour approbation lors du prochain conseil.

Siel, étude photovoltaïque

Dans le cadre de la transition écologique, Mme le maire présente des études réalisées par le SIEL concernant la mise en place d'éventuelles installations photovoltaïques sur différents points de la commune : l'école, la salle polyvalente et le terrain de pétanque en ombrières. La réalisation de l'ensemble de ces projets permettrait à notre village de produire deux fois plus d'énergie qu'il n'en consomme dans ses bâtiments communaux. Toutefois, malgré un intérêt évident, le conseil municipal souhaite une analyse complémentaire de ce dossier avant décision et engagement.

Tour de table

- De nouvelles tables ont été installées par Damien Tachet et Ghislain Charles à l'étang du Château et à la Madone.



- Stéphanie Narboux, évoque le contrôle de la CAF pour les Touchatous et le rapport reçu récemment. Ceci a été plutôt positif par rapport aux conseils reçus et un reliquat sur les aides versées. Le statut de Stéphanie est évoqué, il sera donc nécessaire désormais afin de ne pas avoir de conflit d'intérêt de sortir du conseil lors de décision pour le périscolaire.
- Ghislain Charles évoque l'enquête de L'ADMR de Belmont sur la mobilité et le nombre important de retours des habitants.

Fin du conseil municipal à 00h00

Prochain conseil vendredi 19 juillet 2023, 20h30